

1
(N^o 370.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUIN 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Joseph Numan, gendarme à cheval.

MESSIEURS,

Le sieur Joseph Numan, qui sollicite la naturalisation ordinaire. est né à Amsterdam le 18 décembre 1796, habite la Belgique depuis 1827, et est depuis 1830 au service, en qualité de gendarme à cheval, dans la province de Brabant. Les rapports des autorités consultées lui sont généralement favorables.

Le Rapporteur,

J. MAERTENS.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
